



Jean-Pierre ABELIN

Maire/Président

78 Bd Blossac

86100 CHATELLERAULT

Châtelleraut, Le 02 mars 2021

OBJET : lettre ouverte

Monsieur le Maire/Président,

Les articles que vous faites paraître dans la presse, tout comme votre édito sur le dernier Châtelleraudais, représentent l'image que vous véhiculez sur vos fonctionnaires.

Voici les critiques qui ressortent de ces articles :

- Vous remettez en cause notre conscience professionnelle puisque nous osons perturber le service public pour défendre la reconnaissance de notre travail. Vos agents vous démontrent pourtant régulièrement leur dévouement lors d'événements exceptionnels : confinement, neige, crues, grandes manifestations... Vous n'avez d'ailleurs pas manqué de le souligner dans votre carte de vœux 2021.

- Vous suggérez que les syndicats ne sont pas représentatifs de l'ensemble des agents de la collectivité (F. BRAUD NR du 2 février 2021). Pourtant, nos listes ont bien été élues avec 55 % de participation du personnel. Pouvez-vous nous rappeler quel était le taux de participation des Châtelleraudais lors des dernières municipales qui ont vu votre élection au premier tour ? Il nous semble bien que seulement 16,46 % des inscrits s'étaient déplacés aux urnes !

- Tout comme vous, nous plaignons, bien sûr, les français qui font des sacrifices en cette période sanitaire difficile. Certains de nos conjoints sont d'ailleurs concernés par le chômage partiel et les pertes d'emploi. Comme tout le monde, nous défendons notre pouvoir d'achat :

Diminution des congés = augmentation des frais de garde, augmentation des frais de route et de restauration...

En 2020, vous n'avez d'ailleurs pas été le dernier à vouloir augmenter vos indemnités de maire, passant de 1 850 € en 2019 à 3 267,08 € au 18 juin 2020. Juste avant de vous rétracter en apprenant que vous alliez cumuler avec l'indemnité de Président de Grand Châtelleraut (3 500,44 €). Ces indemnités cumulées avec celle de conseiller départemental dépassent certainement les 7 000 € mensuels. Ne jugez-vous pas que l'action de vos agents puisse paraître légitime lorsque leur propre salaire mensuel ne dépasse pas 1 500 € pour des missions dont la pénibilité n'est plus à démontrer ?

UNSA Territoriaux Châtelleraut

78 Bd Blossac

86100 CHATELLERAULT

1. Tél. 05 49 23 64 06 Tél port : 07 62 11 88 21



syndicat.unsa@ville-chatelleraut.fr



www.unsater86.com

Dans nos revendications, nous demandions principalement la reconnaissance de cette pénibilité. Nous pensons avoir fait preuve de raison et de responsabilité en ne réclamant pas l'impossible !

Quand à la subvention déguisée accordée au LOFT, nous déplorons que, pour vous, la valeur de l'agent se réduise au prix d'une place de cinéma.

Enfin, sur la NR du 30 janvier 2021, vous vous disiez prêt à rencontrer les organisations syndicales sur la base de propositions. Nous avons fait notre travail en proposant des mesures que vos élus ont rejetées en bloc. Ces réunions n'étaient-elles pas uniquement de la poudre aux yeux destinée à cautionner des décisions déjà arrêtées ?

Nous sommes prêts à vous rencontrer, lors d'un dialogue constructif, pour échanger sur des propositions concrètes qui aboutissent à un consensus qui tendrait vers l'arrêt de la mobilisation.

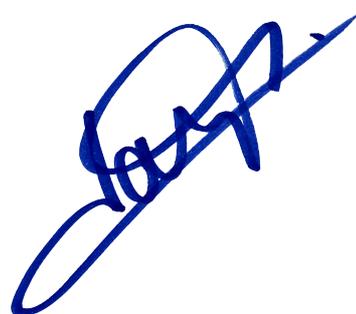
La balle est dans votre camp !

Pour le l'Intersyndicale

Copies:

NR COMMUNICATION

Fernando DOMINGO



UNSA Territoriaux Châtelleraut
78 Bd Blossac
86100 CHATELLERAULT

1. Tél. 05 49 23 64 06 Tél port : 07 62 11 88 21



syndicat.unsa@ville-chatelleraut.fr



www.unsater86.com